

4.2.9 Transition énergétique et climatique

Observations du public

Les points abordés portent sur la sécurisation du réseau de distribution existant qui serait à moderniser et le recensement des ENAF et ses catégorisations pour d'éventuelles surfaces photovoltaïques. Les observations résumées sont les suivantes :

- QUI L3 : proposition de renforcement des objectifs et moyens de protection, la création de nouvelles surfaces boisées, et estime crucial de distinguer les surfaces en friches du fait de l'anthropisation des surfaces incultes mais d'un grand intérêt pour la biodiversité, pour l'implantation des surfaces photovoltaïques en zone naturelle.
- @3, @5, @ 28, @52 (COTTEN) : rappels et compléments sur la transition énergétique et la nécessité d'intégrer la sécurisation des réseaux.

Réponse du SYMESCOTO

La remarque portant sur la sécurisation du réseau de distribution existant a été traitée dans le tableau de réponse à l'enquête publique par l'ajout d'une sous-partie et d'une prescription spécifique sur l'adaptation du bâti vulnérable.

36 /45

Conclusions et avis

Appréciation de la commission d'enquête

Concernant la sécurisation des réseaux de distribution, la commission d'enquête est satisfaite de l'intégration de la prescription spécifique sur le bâti vulnérable répondant favorablement à la demande d'un particulier.

La commission rejoint l'avis du Préfet concernant le manque de propositions et d'ambition du SCoT concernant les EnR. Toutes les sources d'EnR sont à développer qu'elles soient collectives ou individuelles (extrait : « Les EnR ne se limitent pas à l'éolien, la méthanisation ou le photovoltaïque au sol. Le territoire doit être amené à promouvoir d'autres EnR : photovoltaïque et solaire thermique en toiture, géothermie, réseaux de chaleur et de froid »).

La commission rappelle :

- *Les objectifs du SRADET de multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable en 2040.*
 - *Les dispositions de la loi Climat et Résilience qui fixent les obligations en termes de production d'EnR y compris sur les constructions de grands bâtiments par exemple.*
 - *Comme mentionné par le SCoT, le bois-énergie est une filière présente mais qui pourrait être davantage sollicitée.*
- À l'instar du Préfet, une prescription du développement sur les plans paysage EnR aurait pu être ajoutée afin de construire avec la population une vision partagée des implantations.*